

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES ET MÉTIERS À ACCRÉDITATION OBLIGATOIRE ASSUJETTIS À LA LÉGISLATION SUR L'ACCÈS ÉQUITABLE

13 PROFESSIONS NON LIÉES À LA SANTÉ + **23** MÉTIERS À ACCRÉDITATION OBLIGATOIRE sont couverts par la Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire

26 PROFESSIONS DE LA SANTÉ sont couvertes par la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, telle que modifiée

MEMBRES

Toute personne qui a obtenu un permis pour exercer une profession réglementée en Ontario est membre de cette profession.

1 LIEU DE FORMATION



2 5 PROFESSIONS COMPTANT LE PLUS DE MEMBRES EN ONTARIO

Profession	1 ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS	2 INFIRMIÈRES ET INFIRMERS	3 COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	4 INGÉNIEURS	5 AVOCATS
Nombre de membres	238 143	174 118	89 479	80 567	56 319
Proportion par rapport à l'ensemble des professions réglementées et des métiers à accréditation obligatoire	20,6%	15,1%	7,8%	7,0%	4,9%

3 10 PROFESSIONS COMPTANT LE PLUS DE MEMBRES FORMÉS À L'ÉTRANGER

Profession	1 ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS	2 INGÉNIEURS	3 INFIRMIÈRES ET INFIRMERS	4 MÉDECINS	5 PHARMACIENS
Nombre de membres formés à l'étranger	38 641	21 946	19 733	12 393	7 088
Proportion de membres formés à l'étranger	16%	27%	11%	30%	45%

Profession	6 AVOCATS	7 DENTUROLOGISTES	8 TECHNICIENS ET TECHNOLOGUES EN GÉNIE	9 COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	10 PHYSIOTHÉRAPISTES
Nombre de membres formés à l'étranger	3 500	3 309	3 253	2 685	2 058
Proportion de membres formés à l'étranger	6%	35%	19%	3%	23%

4 5 PROFESSIONS COMPTANT LA PLUS FORTE PROPORTION DE MEMBRES FORMÉS À L'ÉTRANGER

Profession	1 PHARMACIENS	2 AUDIOLOGISTES ET ORTHOPHONISTES DE L'ONTARIO	3 DENTUROLOGISTES	4 OPTOMÉTRISTES	5 HOMÉOPATHES
Nombre total de membres	15 715	3 995	9 524	2 324	466
Proportion de membres formés à l'étranger	45%	35%	35%	34%	34%

2016 FAITS EN BREF

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES ET MÉTIERS À ACCRÉDITATION OBLIGATOIRE ASSUJETTIS À LA LÉGISLATION SUR L'ACCÈS ÉQUITABLE

13 PROFESSIONS NON LIÉES À LA SANTÉ + **23** MÉTIERS À ACCRÉDITATION OBLIGATOIRE sont couverts par la Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire

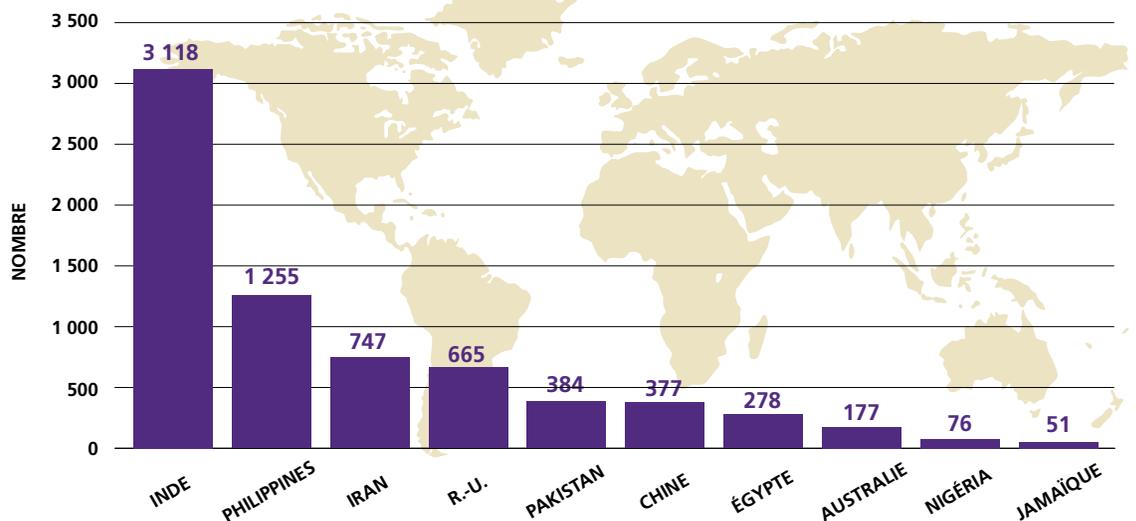
26 PROFESSIONS DE LA SANTÉ sont couvertes par la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, telle que modifiée

AUTEURS D'UNE DEMANDE Un auteur d'une demande est une personne qui a entamé des démarches pour devenir membre d'une profession réglementée, mais qui n'a pas encore obtenu un permis d'exercice.

1 NOUVEAUX CANDIDATS À L'INSCRIPTION AUX PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES DE L'ONTARIO EN 2015



2 10 PREMIERS PAYS D'ORIGINE DES CANDIDATS À L'INSCRIPTION AUX PROFESSIONS DE L'ONTARIO FORMÉS À L'ÉTRANGER (EXCLUANT LES É.-U.)



3 5 PREMIERS PAYS D'ORIGINE DES AUTEURS D'UNE DEMANDE FORMÉS À L'ÉTRANGER (EXCLUANT LES É.-U.)

Pour les cinq professions comptant le plus grand nombre de candidats à l'inscription.

Le pays d'origine désigne le pays dans lequel un candidat à l'inscription à l'une des professions réglementées de l'Ontario qui a été formé à l'étranger a suivi sa formation initiale.

Profession	Nombre total d'auteurs d'une demande internationale	Premier pays d'origine	Deuxième pays d'origine	Troisième pays d'origine	Quatrième pays d'origine	Cinquième pays d'origine
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS	2 731	INDE	PHILIPPINES	IRAN	PAKISTAN	NÉPAL
INGÉNIEURS	1 249	IRAN	INDE	CHINE	ÉGYPTE	PAKISTAN
COOMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	507	INDE	R.-U.	PAKISTAN	PHILIPPINES	NIGÉRIA
AVOCATS	452	R.-U.	AUSTRALIE	INDE	NIGÉRIA	PAKISTAN
PHARMACIENS	369	ÉGYPTE	INDE	R.-U.	IRAN	PAKISTAN